



Conseil de sécurité

Distr. générale
29 juillet 2015
Français
Original : anglais

Rapport du Secrétaire général sur la situation en République centrafricaine

I. Introduction

1. Le présent rapport est établi en application de la résolution 2217 (2015) du Conseil de sécurité, par laquelle le Conseil a prorogé le mandat de la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation en République centrafricaine (MINUSCA) jusqu'au 30 avril 2016 et m'a prié de lui rendre compte de la situation tous les quatre mois à partir du 1^{er} août 2015. Il fait le point sur la situation en République centrafricaine et sur la mise en œuvre du mandat de la MINUSCA depuis mon dernier rapport du 1^{er} avril 2015 ([S/2015/227](#)).

II. Principaux faits nouveaux

A. Évolution de la situation politique

2. Le Forum de Bangui sur la réconciliation nationale a eu lieu du 4 au 11 mai. Plus de 600 représentants (dont environ 120 femmes) provenant des 16 préfectures du pays et issus de différentes communautés, appartenances religieuses et origines ethniques, ainsi que de la diaspora et des populations réfugiées ont participé à cet événement historique. Les débats en séances plénières et en groupes de travail ont porté sur les quatre thématiques suivantes : la paix et la sécurité; la gouvernance; la justice et la réconciliation; le développement économique et social. En s'ouvrant à tous et en élargissant le débat sur l'avenir du pays au-delà du cercle des élites politiques bangouaises, le Forum a marqué une nette rupture avec les initiatives antérieures de dialogue et de réconciliation.

3. Le 11 mai, les participants au Forum ont adopté par acclamation le Pacte républicain pour la paix, la réconciliation nationale et la reconstruction en République centrafricaine, qui énonce une série de recommandations reposant sur les quatre thèmes du Forum. Les discussions tenues avant le Forum entre les représentants de 10 groupes armés, du gouvernement de transition et de la communauté internationale ont débouché sur la signature de l'accord d'engagement des groupes armés le 23 avril par 10 groupes armés et préparé le terrain à la négociation et à la conclusion d'un accord de désarmement, de démobilisation, de réintégration et de rapatriement et l'intégration dans les corps en uniforme de l'État centrafricain. En outre, les représentants de 10 groupes armés et le gouvernement de transition ont signé le 5 mai



l'accord d'engagement des groupes politico-militaires en faveur de la libération des enfants associés aux forces et groupes armés, qui vise à mettre fin au recrutement et à l'utilisation d'enfants soldats. À l'approche de la clôture des travaux du Forum le 10 mai, neuf groupes armés ont signé l'accord sur les principes de désarmement, de démobilisation, de réintégration, de rapatriement et d'intégration dans les corps en uniforme de l'État centrafricain. Le Front démocratique du peuple centrafricain (FDPC) n'a toutefois pas signé le texte au motif que le parti n'avait pas été autorisé à participer au débat sur la paix et la sécurité en raison des quotas limitant le nombre de groupes armés pouvant y prendre part.

4. Par l'intermédiaire de mon Représentant spécial pour la République centrafricaine, Babacar Gaye, et de mon Représentant spécial pour l'Afrique centrale, Abdoulaye Bathily, qui présidait également le Forum, l'Organisation des Nations Unies (ONU) a continué d'offrir ses bons offices afin de favoriser la conclusion de la transition politique. La MINUSCA, qui faisait partie des organes chargés de la préparation et de l'organisation du Forum de Bangui, a apporté un important appui politique et logistique. En collaboration avec le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), la Mission a également facilité les consultations locales dans tout le pays en amont du Forum afin de renforcer la participation des représentants des communautés. La MINUSCA a également assuré le secrétariat des réunions hebdomadaires organisées avec les partenaires internationaux, notamment la France, la République du Congo, les États-Unis d'Amérique, la Communauté économique des États de l'Afrique centrale (CEEAC), l'équipe du médiateur, la MINUSCA, la Banque mondiale et l'Union européenne (le « Groupe des Huit »).

5. Pour permettre aux citoyens de participer au processus politique et de se l'approprier, les débats tenus lors du Forum de Bangui ont été retransmis en direct dans tout le pays sur Guira FM, la radio de la MINUSCA. La station a assuré une couverture 24 heures sur 24, informant les auditeurs vivant à Bambari, Bangui, Bossangoa, Bouar, Bria et Kaga-Bandoro.

6. Par un décret du 23 mai, l'Autorité de transition a créé un comité de suivi de 25 membres (dont 7 femmes) chargé de veiller à la mise en œuvre des recommandations du Forum national de Bangui. Ce comité est composé de représentants issus de différents secteurs de la société (dont les antibalaka et les ex-Séléka), ainsi que de la diaspora et de la communauté internationale (dont la MINUSCA). Faisant rapport à un comité de pilotage présidé par le Premier Ministre, il est notamment chargé de mettre en place des structures décentralisées dans les sous-préfectures. Les rapports finals du Forum ont été présentés le 2 juillet à la chef de l'État de la transition qui a exprimé l'attachement de son gouvernement aux travaux du comité de suivi.

7. Par ailleurs, à sa seizième session ordinaire tenue à N'Djamena le 25 mai, la Conférence des chefs d'État et de gouvernement de la CEEAC a autorisé la prorogation technique de la transition jusqu'au 31 décembre 2015 afin de permettre à l'Autorité de transition d'organiser des élections crédibles et transparentes avant la fin de 2015.

8. Le travail de révision constitutionnelle s'est poursuivi. Au cours de l'atelier sur la révision de la constitution organisé du 3 au 6 juillet, la société civile, les chefs traditionnels, les magistrats et les groupes armés centrafricains, en collaboration avec les représentants du Gouvernement de transition et du Conseil national de

transition, ont apporté les derniers amendements au projet de constitution. Le 15 juillet, conformément à la Charte constitutionnelle, le Gouvernement de transition a transmis le projet de constitution amendé par les participants à l'atelier aux membres de la Cour constitutionnelle. La MINUSCA a continué d'accompagner le chantier de révision constitutionnelle pour permettre la tenue d'un référendum sur le texte le 4 octobre, notamment en soutenant l'action menée pour favoriser la coopération entre les pouvoirs législatif et exécutif.

9. Par un décret du 6 juillet, la Présidente a réduit le nombre de conseillers spéciaux du Cabinet du Premier Ministre tout en augmentant le nombre d'envoyés, portant de 44 à 52 le nombre total de membres du gouvernement. Ce décret prévoit également deux nouveaux portefeuilles : le premier pour assurer le suivi de la Feuille de route de transition, le second pour assurer la liaison avec les forces internationales.

10. Le 27 juillet, le Groupe de contact international sur la République centrafricaine s'est réuni à Addis-Abeba. Parmi les conclusions, on a rappelé qu'il fallait que les réfugiés puissent exercer leur droit de vote dans les élections. Il importe de respecter la clause d'inéligibilité figurant dans la Charte de transition et de respecter le calendrier électoral. Les conclusions ont également souligné qu'il fallait forger un consensus national sur la réforme du secteur de la sécurité et ses liens avec le processus de démobilisation, désarmement, réintégration et rapatriement. Le Groupe de contact international sur la République centrafricaine a également appelé l'Autorité de transition à veiller à ce que le déploiement des forces armées centrafricaines soit entrepris en pleine coordination avec la MINUSCA.

B. Préparation des élections

11. Des progrès notables ont été réalisés dans la préparation du référendum et des élections. Ces progrès ont été accélérés par la mise en place en avril d'un comité stratégique de suivi des élections que préside le Premier Ministre Mahamat Kamoun et auquel participent l'Autorité nationale des élections, les principaux ministres du Gouvernement et les membres du Groupe des Huit.

12. Le 16 juin, le comité stratégique a adopté le calendrier des prochaines échéances électorales : inscription sur les listes électorales (du 27 juin au 27 juillet); référendum constitutionnel (4 octobre); premier tour des élections présidentielle et législatives couplées (18 octobre); second tour en l'absence de vainqueur au premier tour (20 novembre). Par ailleurs, la carte des bureaux de vote a été établie et le matériel nécessaire à l'inscription sur les listes électorales a été livré. Les opérations d'inscription électorale ont démarré le 29 juin et doivent se terminer le 27 juillet. De son côté, au 15 juillet, l'Autorité nationale des élections avait mis en place 151 antennes locales et fait prêter serment à 1 057 agents électoraux dans le pays et à l'étranger.

13. S'agissant de la participation des réfugiés aux élections, l'Autorité de transition a, par un décret du 1^{er} juin, précisé les 12 pays dans lesquels l'Autorité nationale des élections ouvrirait 16 antennes pour permettre aux Centrafricains vivant à l'étranger de participer au référendum constitutionnel et au scrutin présidentiel. Le comité stratégique de suivi des élections a souligné qu'il était urgent de négocier des accords tripartites avec les pays hôtes concernés et le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR) afin de permettre aux réfugiés de participer aux consultations électorales. Malgré le rejet par le Conseil

national de transition des dispositions correspondantes du code électoral, la Cour constitutionnelle a décidé le 20 juillet de rétablir le droit des réfugiés centrafricains de voter aux élections.

14. En dépit des efforts considérables déployés pour obtenir le soutien de la communauté internationale et mobiliser les fonds nécessaires à l'organisation des élections, il manque encore 11 millions de dollars sur les 36,6 millions requis, y compris dans le fonds commun pour les élections administré par le PNUD; il manque 48 % du total prévu. Sur les 25,7 millions de dollars annoncés, environ 11,4 millions ont été versés. On s'emploie actuellement à trouver des mesures d'atténuation de nature à réduire encore le budget (notamment au moyen de contributions en nature) et à recenser de nouveaux donateurs.

15. La MINUSCA a continué de fournir un appui logistique et technique afin de faciliter la mise en place des antennes de l'Autorité nationale des élections dans le pays et à l'étranger. La Mission a mis au point des plans de sécurité pour les élections et apporté un appui logistique pour le transport de matériel électoral entre Bangui et les régions.

16. En juin, l'Équipe d'assistance électorale intégrée des Nations Unies (MINUSCA/PNUD) a aidé l'Autorité nationale des élections à déployer le matériel nécessaire aux inscriptions sur les listes électorales. La Mission a également achevé le déploiement de ses agents électoraux en 17 endroits sur le terrain et continuera de renforcer les moyens techniques, logistiques et de planification des antennes locales de l'Autorité nationale des élections. L'ONU a en outre participé à l'établissement de la carte des bureaux d'inscription sur les listes électorales et commencé à former les spécialistes qui seront chargés d'inscrire les électeurs dans tout le pays.

17. Dans le souci de favoriser la participation des femmes au processus électoral, la MINUSCA, le PNUD et l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes (ONU-Femmes) ont aidé à créer une base de données nationale des femmes susceptibles d'occuper des postes à responsabilité au sein des organes de décision de l'État.

C. Réconciliation

18. L'Autorité de transition et l'ONU ont pris des mesures pour promouvoir la réconciliation et la réintégration en faveur en particulier des personnes à risque et notamment des jeunes. Le Ministère de la réconciliation nationale, en étroite collaboration avec l'ONU, s'est attaché à mettre en place des mécanismes locaux de médiation. Au niveau national, le PNUD, en étroite coordination avec la MINUSCA et avec le financement du Fonds pour la consolidation de la paix, a apporté son concours à la mise en œuvre de la stratégie de réconciliation nationale. Dans le cadre de la réintégration et de la réconciliation, la MINUSCA et l'Organisation internationale pour les migrations ont continué d'aider les éléments de l'ex-Séléka cantonnés dans leurs camps à Bangui à se réinstaller volontairement dans leurs communautés d'origine ou dans des communautés de leur choix.

19. En étroite collaboration avec l'Autorité de transition et l'équipe de pays des Nations Unies, la MINUSCA a également lancé des projets à forte intensité de main-d'œuvre et générateurs de revenus à l'intention des jeunes à risque dans les communautés touchées par le conflit. À Bambari, Bouar, Bria et Kaga-Bandoro ont

démarré des projets pilotes visant à employer des jeunes des groupes armés et des communautés locales à des travaux non qualifiés de remise en état des infrastructures locales. En outre, le Fonds des Nations Unies pour la sécurité humaine a annoncé un appui financier pour un projet pilote en faveur de la cohésion sociale, de la prévention des conflits et de la sécurité humaine à destination de la jeunesse centrafricaine.

D. Situation en matière de sécurité

20. Les conditions générales de sécurité en République centrafricaine ont continué à s'améliorer progressivement à Bangui et dans les principales villes. Toutefois, la situation dans le pays est restée globalement instable en raison d'affrontements entre groupes armés, de la criminalité et des violences liées à la migration saisonnière des éleveurs foulanis (peuls). La protection apportée par la MINUSCA, les acteurs humanitaires et la force française Sangaris a continué d'exercer un effet dissuasif sur les activités des groupes armés, même si les civils ont continué de voir leur sécurité menacée, en particulier dans l'ouest et le centre du pays. Les enclaves de populations vulnérables, soit la quasi-totalité des communautés musulmanes, restent en danger.

21. Les groupes armés, mus par des visées criminelles, économiques ou politiques, gardent la haute main sur différentes régions du pays. Les factions antibalaka dominant l'ouest, tandis que les éléments de l'ex-Séléka contrôlent des zones du nord et de l'est. Le centre du pays est régulièrement le théâtre d'affrontements entre les éléments de ces deux groupes. La République centrafricaine reste également en proie à d'autres groupes armés : l'Armée de résistance du Seigneur (LRA) dans l'est, le mouvement Révolution et Justice dans le nord et le Front démocratique du peuple centrafricain dans l'ouest.

22. À Bangui, les conditions de sécurité se sont stabilisées mais restent imprévisibles, en particulier dans les troisième, quatrième, cinquième et huitième arrondissements de la ville qui sont en proie aux crimes et aux violences des bandes organisées. Le 17 mai, avec la complicité de six gendarmes, le chef des antibalaka Eugène Ngaikoisset, alias « le boucher de Paoua », s'est évadé des locaux de la gendarmerie nationale où il était détenu.

23. Dans l'ouest du pays, la situation sur le plan de la sécurité est restée délicate, en particulier dans les zones frontalières avec le Cameroun et le Tchad, où les groupes affiliés aux antibalaka, le FDPC et le mouvement Révolution et Justice poursuivent leurs activités criminelles. La Mission a continué à mettre des escortes armées à la disposition des convois commerciaux et humanitaires sur le principal axe d'approvisionnement. La MINUSCA a également mené une vaste opération le 21 mai pour expulser des éléments du FDPC de l'axe Baboua-Beloko puis à la mi-juin à Zoulombo. Cette opération a permis de démanteler un camp du FDPC.

24. Pourtant, les attaques des groupes armés ont augmenté durant la période considérée, et on signale 13 incidents en juillet. Par exemple, le 3 juillet, un soldat de la paix a été blessé par balle durant une attaque contre un convoi escorté par la MINUSCA; le 18 juillet, des hommes en armes ont tiré sur un véhicule du Programme alimentaire mondial, tuant le chauffeur, et le 28 juillet, un soldat de la paix a été gravement blessé lors d'une attaque contre la MINUSCA dans le village

de Deba. La MINUSCA a pris de nouvelles mesures pour remédier à l'insécurité et a redéployé des forces supplémentaires dans les régions concernées.

25. Les villes de Gamboula et d'Amada-Gaza dans la préfecture de Mambéré-Kadéï ont connu plusieurs affrontements violents entre les éleveurs foulanis du Cameroun et les groupes antibalaka. Le 2 mai, des éléments armés ont attaqué 11 villages, tuant 40 civils et forçant au moins 87 familles à fuir vers Gamboula et d'autres à se réfugier au Cameroun. Par suite, la MINUSCA a mené des opérations militaires vigoureuses pour sécuriser la région.

26. À Batangafo dans la préfecture de l'Ouham, au centre du pays, l'opération « ville sans arme » a considérablement amélioré la sécurité, encouragé les ex-Séléka à quitter les bâtiments publics et permis aux déplacés de commencer à retourner dans leurs villages. À Bambari, la MINUSCA a également découvert un centre de détention illégal du mouvement ex-Séléka Union pour la paix en Centrafrique (UPC), où étaient détenues 18 personnes. Elle a obtenu jusqu'à présent la remise en liberté de 7 détenus et poursuit ses démarches pour faire libérer les autres.

27. À la suite d'un incident ayant opposé les éleveurs mbororos et la population locale le 8 avril, une foule armée d'environ 600 à 800 personnes a attaqué le camp de la MINUSCA à Kaga-Bandoro le 10 avril, blessant légèrement 10 soldats de la paix. De même, du 14 au 16 mai, un accrochage entre les éleveurs mbororos et la population locale aurait coûté la vie à au moins neuf civils et provoqué le déplacement de plus de 1 460 personnes des villages des environs vers Kaga-Bandoro. En outre, dans la sous-préfecture de Kouango au sud de Bambari, centre économique entre la République démocratique du Congo et la République centrafricaine, des affrontements entre l'UPC et des éléments antibalaka ont éclaté fin avril début mai, entraînant la mort de 32 personnes.

28. Dans l'est et le nord du pays, les deux principaux groupes armés de l'ex-Séléka, le Front populaire pour la renaissance de la Centrafrique (FPRC) et l'UPC, ont continué à asseoir leur influence dans les zones placées sous leur contrôle, mais les attaques dirigées contre les civils ont été rares. Les activités de la LRA auraient augmenté dans la région de Yalinga dans la préfecture de Haute-Kotto, où la population aurait déserté certains villages par crainte d'être attaquée.

III. Protection des civils

29. La protection des civils face aux graves menaces de violences physiques demeure la principale priorité de la Mission. La MINUSCA, l'UNICEF, le HCR et le Bureau de la coordination des affaires humanitaires ont continué à travailler en étroite collaboration afin de recenser et de résoudre les problèmes de protection. Les militaires et les policiers de la Mission ont continué à intensifier leur action dans les zones prioritaires et fait face à un certain nombre de graves menaces contre les civils en prenant des mesures de prévention et d'anticipation. À Bangui, dans le cadre du Centre opérationnel conjoint, les militaires et les policiers de la MINUSCA ont mené des opérations ciblées destinées à protéger les civils en contenant le mouvement des éléments armés.

30. Les déplacés foulanis bloqués à Yaloké et dans plusieurs autres zones de la région restent en proie à de graves violations des droits de l'homme (réduction en esclavage, exploitation sexuelle et autres atteintes). Du 21 au 25 avril et du 5 au

9 mai, une mission d'évaluation conjointe et une équipe mixte de protection des civils composée de représentants de la Mission, de l'équipe de pays des Nations Unies et d'acteurs humanitaires se sont rendus dans les préfectures d'Ombella-M'Poko et de Mambéré-Kadéï. Ces missions ont permis la libération de 91 Foulanis détenus illégalement ou réduits en esclavage par des éléments antibalaka. Les Foulanis libérés ont été réinstallés sous la protection de la MINUSCA.

31. La MINUSCA, le HCR, l'UNICEF, le Bureau de coordination des affaires humanitaires et autres partenaires de l'action humanitaire ont usé de leurs bons offices pour plaider au plus haut niveau auprès de l'Autorité de transition en faveur du droit à la liberté de circulation des déplacés en République centrafricaine. Ces démarches ont débouché le 20 mai sur une visite à Yaloké, dirigée par le Premier Ministre et mon Représentant spécial adjoint, au cours de laquelle le chef du gouvernement a publiquement confirmé le droit de tous les Centrafricains de circuler librement. À la suite de cette visite, la MINUSCA, le HCR et le Bureau de coordination des affaires humanitaires ont facilité le départ en toute sécurité d'environ 300 Foulanis de Yaloké, tandis que le HCR a obtenu que 23 Foulanis bloqués à Garoua-Boulaï soient acceptés au Cameroun; 281 autres Foulanis ont jusqu'à présent choisi de rester à Yaloké.

32. En raison de la présence accrue de nomades foulanis dans la préfecture de l'Ouham, la Mission et l'Autorité de transition ont mené une mission de protection conjointe à Benzambé, Bossangoa et Nana-Bakassa du 6 au 9 juillet. Cette évaluation a été suivie d'une mission conjointe de haut niveau dans la sous-préfecture de Nana-Bakassa le 22 juillet menée sous la direction du Ministre de l'administration du territoire. Cette visite avait pour but d'atténuer les risques croissants de violences intercommunautaires du fait de l'arrivée récente d'un groupe d'ex-Séléka dans la région.

33. Sur l'axe Kaga-Bandoro-Mbres, la MINUSCA, en coordination avec les forces françaises, a mené deux grandes opérations dont l'objectif était de réduire les conflits entre Foulanis, ex-Séléka et antibalaka. Les enquêtes réalisées dans le cadre d'une mission conjointe de protection dans la sous-préfecture de Kouango au sud de Bambari, le 28 avril et le 8 mai, ont confirmé que 36 villages étaient vides, dont 27 incendiés et détruits en totalité ou en partie, à la suite semble-t-il d'une série d'attaques et de représailles entre l'UPC et des éléments antibalaka.

34. La MINUSCA a continué d'adapter sa présence militaire à la lumière de son analyse intégrée des menaces pesant sur les civils. Elle a mis en place des bases opérationnelles temporaires à Gamboula, Kouango, Markounda, Mbres et Paoua, toutes zones prioritaires de protection. En juin, la Mission a formé et déployé 24 assistants chargés de la liaison avec la population locale dans 20 bases opérationnelles de compagnie, où ils doivent servir de lien entre la composante militaire de la MINUSCA et les populations locales afin d'en renforcer les capacités d'alerte et d'intervention rapides.

IV. Droits de l'homme

35. La situation des droits de l'homme est restée préoccupante dans l'ensemble du pays. Toutes les parties au conflit ont continué de commettre des violations des droits de l'homme et les civils ont continué de faire les frais des affrontements intercommunautaires. Entre le 1^{er} avril et le 30 juin, la MINUSCA a recensé

208 nouveaux incidents ayant fait 240 victimes (dont 60 femmes, 24 garçons et 10 filles), sans compter d'autres allégations qui font toujours l'objet d'une enquête. La majorité des violations portées à la connaissance de la Mission ont été commises par les antibalaka et les ex-Séléka. Les faits avérés d'exécutions arbitraires, de violences sexuelles et sexistes, de traitements cruels et inhumains, d'arrestations et de détentions arbitraires ainsi que de restrictions à la liberté de circulation, en particulier des déplacés, sont extrêmement préoccupants. Les accusations de sorcellerie, visant en particulier les femmes âgées et les enfants, se sont accompagnées d'un certain nombre d'atteintes graves et de meurtres illégaux, certaines victimes étant même enterrées vivantes.

36. La MINUSCA a continué de surveiller, d'enquêter et d'intervenir auprès des acteurs locaux et nationaux. Le 14 mai, des Foulanis armés affiliés à des éléments du Front populaire pour la renaissance de la Centrafrique ont lancé une attaque dans la zone de Bissingalé et de la cascade de Nana dans la région de Kaga-Bandoro. Au cours de cette attaque, au moins sept civils ont été tués et quatre gravement blessés.

37. Conformément aux recommandations du Forum de Bangui, la MINUSCA a organisé, les 18 et 19 mai, un atelier à l'intention des juristes sur le droit à la vérité, les réparations et la commémoration. La Mission a également mené une campagne de sensibilisation de deux mois aux droits de l'homme. Axée sur la paix et la cohésion sociale entre les communautés, sur les garanties de procédure ainsi que sur le rôle et l'importance du pouvoir judiciaire, cette campagne a mobilisé plus de 2 500 participants (membres de la société civile, étudiants, personnalités locales, membres de la collectivité). Au cours de la période considérée, des réunions de sensibilisation ont été organisées à l'intention de 660 membres des forces armées centrafricaines (dont 13 femmes) au camp de Kassaï à Bangui. Les participants ont reçu une formation sur les normes et principes des droits de l'homme, les instruments relatifs aux droits de l'homme et le mandat de la Mission dans ce domaine.

38. L'Experte indépendante sur la situation des droits de l'homme en République centrafricaine, Marie-Thérèse Keita Bocoum, a effectué sa cinquième mission dans le pays du 16 au 24 juin. Le 30 juin, elle a présenté son rapport préliminaire au Conseil des droits de l'homme en présence du Ministre de la justice, du Ministre de la réconciliation et d'un représentant de la plateforme interreligieuse.

V. Violences sexuelles liées au conflit

39. Les violences sexuelles liées au conflit se sont poursuivies à des niveaux inacceptables. Les groupes armés ont commis des violences sexuelles et sexistes à l'encontre des civils dans tout le pays, essentiellement à l'égard des femmes et des filles. Les déplacés ont été particulièrement exposés. Depuis le 1^{er} avril, le sous-groupe de la violence sexiste a dispensé des services médicaux, juridiques et psychosociaux spécialisés à au moins 216 victimes de violences sexuelles. En avril, le sous-groupe a recensé 85 cas de violence sexuelle contre les femmes et les filles dans une seule préfecture (Nana-Gribizi), dont la plupart étaient le fait des éléments armés. Face à cette situation, la Mission a dépêché des patrouilles dans les secteurs concernés et travaillé aux côtés des acteurs locaux à sensibiliser les populations.

40. La MINUSCA et le Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP) ont codirigé l'action menée par l'ONU pour renforcer les mesures visant à prévenir et à

combattre les violences sexuelles liées au conflit, notamment en consolidant les systèmes d'alerte rapide existants et en offrant aux victimes des soins médicaux, des conseils juridiques et un accompagnement psychosocial. Par sa composante de police, la Mission a également mené une action de sensibilisation aux mesures de prévention et de répression de la violence sexuelle. Des dispositions sont actuellement prises pour déployer des spécialistes de la protection des femmes supplémentaires à Bangui et dans les bureaux de Bouar, Bria et Kaga-Bandoro.

VI. Protection de l'enfance

41. La MINUSCA et l'UNICEF ont continué de codiriger l'équipe spéciale des Nations Unies chargée du mécanisme de surveillance et de communication de l'information sur le sort des enfants en temps de conflit armé. En avril, 272 enfants (91 filles et 181 garçons) s'étaient démobilisés de groupes antibalaka et ont bénéficié d'un accompagnement psychosocial assuré par les partenaires de l'UNICEF.

42. La MINUSCA a recensé deux meurtres d'enfants et 86 enfants victimes d'actes de violence, dont 4 ont été blessés dans l'explosion d'une grenade abandonnée et 7 par balles. À Bangui, le 3 juin, 87 élèves, qui fuyaient le lycée Boganda à la suite d'une attaque armée menée par des éléments antibalaka contre la MINUSCA, ont été légèrement blessés. Pendant cette attaque, deux officiers servant dans le Centre opérationnel conjoint de Bangui ont été blessés, dont l'un par balles. La Mission a aidé à transporter les enfants dans les hôpitaux des environs, où ils ont tous reçu des soins médicaux et bénéficié d'une prise en charge psychosociale. Elle a par ailleurs recensé 62 enfants âgés de 13 à 17 ans qui étaient retenus dans des prisons de Bangui et soumis à de mauvais traitements.

43. Après l'accord conclu au Forum de Bangui sur les dispositions relatives à la prévention et à l'élimination du recrutement et de l'utilisation des enfants par les forces et groupes armés, 357 enfants ont été libérés par les antibalaka et 2 par des groupes de l'ex-Séléka (le RPRC et l'UPC) à Bambari le 14 mai. Les enfants relâchés ont reçu une assistance psychosociale et été pris en charge en vue de leur réinsertion dans leurs communautés d'origine.

44. Pendant la période considérée, la MINUSCA a formé plus de 860 personnes (officiers et soldats, sous-préfets, membres de la société civile) à la protection de l'enfance. La Mission a également mis en place un groupe de la protection de l'enfance au sein de sa composante de police afin de faciliter la formation des forces nationales de sécurité et de renforcer la sensibilisation à la protection des enfants.

VII. Situation humanitaire

45. Plus de 2,7 millions de personnes continuent de vivre dans des conditions humanitaires désastreuses. Plus de 460 000 Centrafricains sont réfugiés dans les pays voisins, soit environ 25 000 de plus depuis le mois de janvier. Selon le HCR, au 30 juin, 244 819 Centrafricains étaient réfugiés au Cameroun, 98 281 en République démocratique du Congo, 91 211 au Tchad et 27 654 en République du Congo. En outre, 400 000 Centrafricains sont toujours déplacés à l'intérieur du pays. De nouveaux déplacements continuent d'être signalés dans la région de Kaga-Bandoro et près de la frontière avec le Cameroun. Cette augmentation est

principalement imputable à l'insécurité qui règne dans les zones frontalières (notamment à Kouango) et aux récents affrontements qui ont éclaté dans des villes frontalières avec le Cameroun (Gamboula et Amada-Gaza). Les ressources humanitaires sont mises à rude épreuve : sur les 613 millions de dollars qui sont nécessaires de toute urgence pour couvrir les besoins de 2 millions de personnes en 2015, seuls 18 % ont été débloqués à ce jour.

46. Après avoir doublé le nombre d'acteurs humanitaires intervenant dans le pays et renforcé les mécanismes de direction et de coordination de l'action humanitaire, le 13 mai, le Comité permanent interorganisations des organismes des Nations Unies et des organisations non gouvernementales a levé le niveau 3 d'intervention d'urgence à l'échelle du système pour la République centrafricaine qui était en vigueur depuis décembre 2013. Par la suite, le 27 mai, j'ai nommé mon Représentant spécial adjoint et Coordonnateur résident en République centrafricaine Coordonnateur de l'action humanitaire.

XIII. Évolution de la situation socioéconomique

47. L'économie de la République centrafricaine est restée stagnante, avec un taux de croissance de 1 %. L'inflation a atteint 15,3 % sous l'effet de la montée des prix des denrées alimentaires. Du fait de l'inflation et de l'incidence du conflit, 1,5 million de personnes se trouvent toujours dans une situation d'insécurité alimentaire aiguë. L'agriculture représente 50 % du produit intérieur brut et produit plus de 75 % de la nourriture consommée dans le pays. Le budget et les prévisions de recettes 2015 ne devraient pas être atteints compte tenu des contraintes financières que connaît la République centrafricaine. L'effet cumulatif de la crise touche en particulier les femmes et les filles, en raison principalement de l'insécurité chronique et de la dégradation du tissu social et du capital productif. Plus de 75 % de la population active dépend de l'agriculture et les femmes représentent 81 % de la main-d'œuvre de ce secteur.

IX. Extension de l'autorité de l'État

48. La MINUSCA, en coopération avec l'équipe de pays des Nations Unies, a continué de contribuer au rétablissement et au renforcement de l'autorité de l'État sur l'ensemble du territoire centrafricain, notamment en rénovant et en équipant les bureaux et bâtiments de l'État à l'intérieur et à l'extérieur de Bangui dans le cadre de projets à effet rapide.

49. En coordination avec la France et le Ministère de l'administration du territoire, la Mission a formé 50 nouveaux sous-préfets à la gestion administrative et aux opérations électorales, les a équipés et en a facilité le déploiement. En avril et en mai, la MINUSCA a formé les préfets et les sous-préfets aux techniques de médiation et de règlement des conflits.

50. De concert avec les organismes compétents de l'équipe de pays des Nations Unies, la Mission a continué d'appuyer le déploiement de la Police nationale en dehors de Bangui. Les travaux de rénovation du siège de la Police nationale à Bangui se sont terminés en mai. La MINUSCA a également mené des opérations de police conjointes avec les forces nationales de sécurité et la police de l'air et des frontières.

X. Justice et état de droit

51. Parmi les principales recommandations du Forum de Bangui sur la réconciliation nationale figurent la mise en place d'une commission nationale des droits de l'homme, de mécanismes de justice transitionnelle et d'une Commission Vérité, justice, réparation et réconciliation, ainsi que l'opérationnalisation du Tribunal pénal spécial. La MINUSCA a dispensé des conseils aux autorités nationales concernant la mise en œuvre de ces recommandations.

52. La MINUSCA a prêté son concours au Ministère de la justice en vue de l'élaboration d'un plan stratégique visant à étendre l'état de droit à tout le pays en procédant à la réouverture progressive des tribunaux et des centres détention. Avec l'assistance de la MINUSCA, le Ministère de la justice a affecté des magistrats dans 18 des 28 tribunaux du pays. En collaboration avec le PNUD et ONU-Femmes, la MINUSCA a mis en route un programme commun visant à prêter main forte à l'organisation des procès avec jury à la Cour d'appel de Bangui. La Cour a été saisie de 70 affaires impliquant 122 prévenus (104 hommes et 8 femmes) et concernant des infractions graves telles que le meurtre, l'association de malfaiteurs, la mutilation de corps, la possession illégale d'armes et la corruption. D'autres actions seront menées en vue d'assurer l'instruction des affaires de violences sexuelles et sexistes et aussi la protection et le soutien des victimes. La Cour a commencé à siéger le 30 juin. Dans le domaine des affaires pénitentiaires, la MINUSCA a dispensé aux agents pénitentiaires plus de 20 sessions de formation sur la sécurité pénitentiaire. La Mission a également soutenu l'action engagée par les autorités judiciaires pour résorber l'arriéré d'affaires, qui constitue la principale cause de la détention prolongée.

A. Mise en application de mesures temporaires d'urgence

53. En application des dispositions du paragraphe 32 f) de la résolution 2217 (2015) du Conseil de sécurité et en coordination avec les autres forces internationales, la MINUSCA a procédé à l'arrestation de plus de 85 suspects au cours de la période à l'examen et à plus de 365 entre le 15 septembre 2014 et le 30 juin 2015 et facilité leur transfert de différentes régions vers Bangui, au titre des mesures temporaires d'urgence que lui impose son mandat. Les suspects arrêtés comprenaient des personnes accusées d'atteintes graves aux droits de l'homme et au droit international humanitaire. La MINUSCA a formulé des avis techniques à l'intention de la police judiciaire, des procureurs et des magistrats instructeurs sur les garanties d'une procédure régulière. Des travaux de réaménagement ont été entrepris dans deux centres de détention – le camp de Roux et la prison de Ngaragba – en vue de permettre l'isolement des détenus les plus dangereux.

B. Tribunal pénal spécial

54. Le 3 juin, la Présidente de l'Autorité de transition a promulgué le décret portant création du Tribunal pénal spécial, après que le Conseil national de transition ait intégré dans la législation les observations de la Cour constitutionnelle. Le Tribunal sera composé de 25 magistrats – 13 magistrats recrutés sur le plan national et 12 sur le plan international. Le ministère public sera dirigé par un procureur recruté sur le plan international. Alors que le tribunal appliquera le droit

centrafricain, la peine de mort est, quant à elle, exclue. Les textes ne prévoient pas d'amnistie ou d'immunité dans les affaires concernant les crimes contre l'humanité, les crimes de guerre ou le génocide. La MINUSCA a procédé à l'affectation d'experts chargés de conseiller les autorités en ce qui concerne les ressources nécessaires au fonctionnement du tribunal, notamment son budget.

XI. Désarmement, démobilisation, réintégration et rapatriement

55. S'appuyant sur les conclusions du Forum de Bangui, la MINUSCA a soutenu l'Autorité de transition dans la négociation qu'elle a engagée avec les groupes rebelles concernant les conditions et les modalités d'application de l'accord sur le désarmement, la démobilisation, la réintégration et le rapatriement (DDRR) signé durant le Forum. L'accord précise les questions suivantes : les critères d'admissibilité des ex-combattants; les arrangements relatifs au regroupement des ex-combattants, en préparation au lancement du programme national de DDRR; les conditions à remplir, à titre individuel, pour pouvoir être intégré aux forces de défense et de sécurité; les arrangements spéciaux relatifs aux groupes vulnérables; et le rapatriement des combattants étrangers.

56. En juin, la MINUSCA s'est davantage encore employée à mobiliser des fonds en faveur des activités préalables au lancement du programme de désarmement, démobilisation, réintégration et rapatriement et a élaboré un descriptif de projet préliminaire, en collaboration avec l'Autorité de transition et la Banque mondiale. Sur la base du descriptif de projet préliminaire, le programme de DDRR aura besoin de 28,5 millions de dollars pour la démobilisation et la réintégration dans la communauté d'origine de quelque 7 000 combattants appartenant aux différents groupes armés. En outre, 20 millions de dollars seraient nécessaires pour mettre en œuvre un programme de réduction de la violence communautaire visant environ 70 000 personnes, afin de compléter le programme de DDRR et de résoudre le problème de la violence et des jeunes à risque dans leur communauté. Il reste à trouver des fonds pour ces programmes.

57. La MINUSCA met en œuvre des programmes d'assistance aux ex-combattants, qui consistent à offrir à ces derniers des vivres et un nécessaire d'installation, pour leur permettre de répondre à leurs besoins essentiels et à ceux de leur famille. En coopération avec la communauté internationale, la MINUSCA a mis en route des travaux à haute intensité de main-d'œuvre (THIMO), dont l'objet est d'aider les ex-combattants à se préparer au lancement du programme à l'échelle nationale. Au titre des initiatives visant à promouvoir un désarmement volontaire, la Mission a prêté son concours, avec l'appui financier du Fonds des Nations Unies pour la consolidation de la paix, au transfert des éléments de l'ex-Séléka et de leurs familles regroupés au Bataillon de soutien et de service (BSS), au Régiment de défense opérationnelle du territoire (RDOT) et au camp Béal à Bangui. La MINUSCA a créé avec l'Autorité de transition et la communauté internationale un groupe de travail commun sur le DDRR, qui s'occupe de la sensibilisation avant que les activités de pré-DDRR soient élargies aux 16 localités visées.

Gestion des armes et des munitions

58. Au cours de la période à l'examen, la MINUSCA a procédé au retrait de 995 armes et munitions non sécurisées à Bangui et examiné 99 armes saisies dans la capitale et dans d'autres villes, telles que Bria. Le 4 juillet à Bangui, au terme de négociations entre l'ex-Séléka et l'Autorité de transition, facilitées par la MINUSCA, le Service de la lutte antimines de l'ONU et la MINUSCA ont enlevé environ 6 tonnes d'explosifs du camp Béal aux fins de leur destruction. La zone de danger d'explosion a ainsi été ramenée de 400 à 190 mètres. Le 29 avril, la Mission a entamé, au camp Kassaï, la construction d'une armurerie permanente d'une capacité de stockage de 1 000 armes.

59. La Mission a organisé 692 séances de sensibilisation au risque des armes et des explosifs à l'intention de 19 213 enfants et 8 947 adultes à Bangui. Cette campagne de sensibilisation a touché, à ce jour, 35 164 personnes à travers le pays. La Mission a également mené à bien des stages de formation de formateurs destinés à sensibiliser au danger des engins explosifs improvisés et délivré un certificat de formateur à 19 membres de son personnel.

XII. Réforme du secteur de la sécurité et procédures d'agrément et de sélection

60. La MINUSCA a continué de fournir des conseils stratégiques et de coprésider le Comité technique pour la réforme du secteur de la sécurité, relevant du Comité stratégique chargé du désarmement, de la démobilisation et de la réintégration ainsi que la réforme du secteur de la sécurité, qui a adopté, d'une part, les principes appelés à régir les futures forces de défense et, d'autre part, les critères d'intégration des ex-combattants. Au 15 juillet, agissant en coopération avec les forces françaises, la Mission de conseil militaire de l'Union européenne en République centrafricaine (EUMAM RCA) et la Fondation suisse de déminage, avait prêté assistance au Ministère de la défense en vue du contrôle préliminaire de quelque 2 130 éléments des FACA.

61. En coopération étroite avec la MINUSCA, le PNUD a remis en état le camp Kassaï, l'hôpital militaire du camp Oubru à Bangui, la prison de haute sécurité du camp de Roux et trois casernes de gendarmerie. La MINUSCA a également prêté son concours à l'élaboration, pour le compte des FACA, d'une base de données consacrée à la gestion des ressources humaines.

62. Le 12 mai, le Comité des ministres de la défense de la Conférence internationale sur la région des Grands Lacs a tenu, à Luanda, une réunion extraordinaire. Au nombre des recommandations figuraient la constitution d'un Comité d'experts militaires de la Conférence et son envoi en République centrafricaine en vue d'une évaluation des besoins militaires du pays.

XIII. Coordination de l'assistance internationale

63. En collaboration avec l'équipe de pays des Nations Unies, la MINUSCA a continué d'aider l'Autorité de transition à renforcer les mécanismes de coordination de l'assistance internationale en vue de mieux harmoniser les modes d'intervention des partenaires internationaux. L'ONU a aidé le Service de coordination de l'aide de

l'Autorité de transition à mettre en place une base de données et à procéder à une évaluation systématique de l'assistance internationale. Dans le même ordre d'idées, l'Organisation a continué de concourir à la mise en œuvre du New Deal de la solidarité avec les États fragiles, notamment par l'intermédiaire des structures nationales établies, à la suite de quoi les participants au Forum de Bangui ont adopté la démarche du New Deal et la recommandation soulignant la nécessité de définir des engagements concrets entre le pays et ses partenaires de développement.

64. Le 26 mai, l'Union européenne a tenu, à Bruxelles, une conférence de haut niveau sur la République centrafricaine, afin d'y présenter les premiers résultats enregistrés par son fonds d'affectation spéciale « Bêkou » et les objectifs futurs de ce fonds. La réunion a abouti à des annonces d'aide pour un montant total de 377 868 euros (dont 180 945 euros annoncés par l'Union et ses États membres que sont l'Allemagne, la Belgique, la France, l'Italie et les Pays-Bas, et 196 923 euros annoncés par la Banque africaine de développement, l'Union africaine et la Banque mondiale ainsi que la Suisse et les États-Unis). Seule une partie des annonces d'aide correspondaient à des engagements nouveaux.

XIV. Déploiement de la MINUSCA

A. Forces armées

65. Au 14 juillet, la MINUSCA avait mené à bien le déploiement de quelque 9 389 militaires, soit environ 87,3 % de l'effectif militaire autorisé de 10 750 éléments (dont 480 officiers d'état-major et observateurs militaires). Ces chiffres correspondent au déploiement de 10 bataillons sur 11, ainsi que de la plupart des unités de soutien, notamment trois compagnies du génie, deux hôpitaux de niveau II, deux compagnies des transmissions et deux unités d'hélicoptères. Toutefois, les insuffisances que présente le matériel appartenant à certains contingents constituent un problème important pour ces derniers, qui ne répondent pas encore aux normes de l'ONU.

66. L'augmentation des effectifs militaires a permis à la MINUSCA de poursuivre l'extension de sa présence militaire à travers le pays, y compris dans la préfecture de Vakaga. Au cours de la période à l'examen, la Force disposait de 46 bases d'opérations, dont 35 bases permanentes et 11 bases temporaires.

B. Police

67. Au 14 juillet, les effectifs de la MINUSCA comprenaient 307 agents de police déployés à titre individuel (51 femmes et 256 hommes), soit 76 % de l'effectif total autorisé de 400 agents de police, et 1 248 membres d'unités de police constituées, dont 66 femmes. En tout, 75 % de l'effectif de police autorisé de 2 080 éléments et 9 unités de police constituées sur 10 avaient été déployés. Le déploiement des agents de police en dehors de Bangui s'est poursuivi, atteignant Bria, Bossangoa et Bouar, cette dernière localité accueillant une unité de police constituée.

C. Réaménagement du concept et des composantes de la Mission

68. Le concept révisé de la Mission a pris en compte les nouveaux éléments de la hiérarchisation et de l'échelonnement des tâches préconisés dans la résolution 2217 (2015) du Conseil de sécurité. La MINUSCA a ainsi pour priorité immédiate de soutenir les activités qui doivent conclure la transition politique avant la fin de 2015 (phase III). Elle fournira ensuite un appui de long terme aux activités de stabilisation (phase IV) qui se dérouleront après la mise en place du nouveau gouvernement élu. La hiérarchisation des tâches prescrites se reflète, à chaque phase, dans la répartition des ressources de la Mission.

69. À l'instar du concept de la Mission, le concept d'opérations militaires est en cours de réaménagement, compte étant tenu de requêtes précises relatives à la protection des civils, à un appui militaire au processus électoral et à l'extension de l'autorité de l'État.

70. Du 18 au 27 mai, la MINUSCA et le Département des opérations de maintien de la paix ont entrepris l'examen de mesures susceptibles de renforcer l'efficacité de l'Équipe spéciale conjointe. Il a ainsi été recommandé de renforcer la structure de commandement et de contrôle de l'Équipe spéciale, d'améliorer la performance des patrouilles et de relever les insuffisances qui, dans les domaines des ressources et de la logistique, entravent son fonctionnement. On a également souligné la nécessité de rationaliser les procédures et d'adopter une terminologie commune entre les forces militaires et les forces de police.

71. La MINUSCA met également au point le concept d'opérations de police révisé, en prenant en compte les enseignements livrés par l'expérience depuis le 15 septembre 2014. Toutes les unités de police constituées se déploieront à Bangui, à l'exception de l'une d'entre elles qui est déployée à Bouar. La MINUSCA a continué d'aider les forces de sécurité nationales à assurer la sécurité dans leurs zones de déploiement et à protéger les civils, particulièrement ceux qui regagnent leur foyer après avoir été transférés à l'aéroport de M'Poko.

D. Accord sur le statut des forces

72. La Mission rencontre des difficultés liées à la question du respect, par les autorités centrafricaines, de l'Accord sur le statut des forces. Le problème de l'imposition des biens importés par la MINUSCA a été résolu. Toutefois, il subsiste d'autres problèmes, tels que l'imposition du carburant, du matériel et des fournitures de la Mission, des effets personnels des fonctionnaires, ainsi qu'un droit d'enregistrement de 12 % par an sur les baux résidentiels.

XV. Sûreté et sécurité du personnel des Nations Unies

73. Le personnel des Nations Unies et des organismes d'aide humanitaire ont dû faire face à des menaces croissantes liées au conflit armé et à la criminalité. Les niveaux d'insécurité auxquels est exposé le personnel civil des Nations Unies sont restés élevés dans les différentes régions du pays où se trouvent des groupes armés. Après avoir quelque peu diminué, le nombre des incidents de sécurité touchant le

personnel humanitaire a augmenté dans le centre du pays en juin. À 20 reprises durant la période à l'examen, les forces de maintien de la paix de la MINUSCA ont été victimes d'attaques ou d'embuscades qui se sont soldées par un bilan total de 15 blessés au sein de ces forces.

XVI. Fautes graves, exploitation et atteintes sexuelles comprises

74. Au cours de la période à l'examen, le personnel de la MINUSCA a fait l'objet d'allégations de fautes, notamment des allégations très graves d'exploitation et d'abus sexuels, y compris sur des enfants, et portant sur un usage excessif de la force qui, le 10 juin, a causé la mort de deux civils. Réagissant immédiatement à cet incident, la MINUSCA rapatrié les soldats de la paix impliqués dans l'affaire, sans préjudice des enquêtes et des poursuites qui pouvaient être lancées dans leur pays. Le Commandant de la Force et le Chef de la Police ont publié des directives ayant pour objets de resserrer le commandement et le contrôle et de rappeler le Code de conduite des fonctionnaires des Nations Unies. La MINUSCA a également rappelé à tout le personnel les règles et le règlement en vigueur, y compris la politique de tolérance zéro de l'Organisation, et relancé les activités de formation ou de recyclage à l'intention du personnel militaire et du personnel de police. La Mission a renforcé les mesures préventives, notamment en effectuant des contrôles inopinés dans les zones et les lieux propices aux comportements sexuels répréhensibles. Elle procède également à une évaluation des risques liés aux installations militaires et de police. La mise en œuvre, en coordination avec les partenaires présents dans le pays, de la stratégie des Nations Unies en matière d'assistance aux victimes demeure une priorité.

XVII. Aspect financiers

75. Par sa résolution 69/257 B, l'Assemblée générale a décidé d'ouvrir, au titre de la période allant du 1^{er} juillet 2015 au 30 juin 2016, un crédit de 814,1 millions de dollars destiné à assurer le fonctionnement de la MINUSCA.

76. Au 16 juillet 2015, le montant des contributions non acquittées au compte spécial de la MINUSCA s'élevait à 135,6 millions de dollars. Le solde des contributions non réglées au titre de l'ensemble des opérations de maintien de la paix s'élevait, à la même date, à 1 740,2 millions de dollars.

77. Au 16 juillet 2015, les montants dus aux États Membres qui fournissent des contingents à la MINUSCA s'élevaient à 26,8 millions de dollars. Les remboursements au titre des contingents et du matériel leur appartenant ont été versés pour les périodes se terminant le 30 avril 2015 et le 31 mars 2015, respectivement, selon le calendrier des versements trimestriels.

XVIII. Observations

78. Le Forum de Bangui a constitué une étape historique dans la transition de la République centrafricaine et dans son cheminement vers une paix et une stabilité de long terme. Je rends hommage au peuple centrafricain pour son courage et sa

détermination à prendre en main son destin. Le Pacte républicain pour la paix, la réconciliation nationale et la reconstruction devrait servir de feuille de route pour le devenir du pays. Les deux accords relatifs aux principes régissant le désarmement, la démobilisation, la réintégration et le rapatriement et au principe de l'arrêt de l'utilisation des enfants dans le conflit armé ont également constitué des réalisations importantes.

79. J'exhorte toutes les parties prenantes nationales à s'assurer, avec le concours des partenaires régionaux et internationaux, que les résultats du Forum répondent aux attentes de la population. Figurent parmi les questions prioritaires : l'évolution du processus électoral; le désarmement, la démobilisation et la réintégration ou le rapatriement des membres des groupes armés et la démobilisation des enfants enrôlés dans ces groupes; la réforme du secteur de la sécurité; la lutte contre l'impunité; et la promotion de l'état de droit. J'invite l'Autorité de transition et les acteurs nationaux compétents à s'atteler résolument à la mise en œuvre des recommandations. J'invite aussi la communauté internationale à poursuivre son action et à fournir le soutien requis, à cet égard, pour le long terme.

80. Je salue les initiatives visant à mettre en place la Commission Vérité, justice, réparations et réconciliation, ainsi que les initiatives locales de réconciliation. Ces actions joueront un rôle crucial dans la restauration du tissu social et dans la prise en charge des principales doléances des victimes du conflit et des populations marginalisées. La prise en compte de l'optique des femmes dans tous ces domaines sera d'un apport capital dans l'instauration d'une paix durable. Aux côtés des partenaires internationaux, l'ONU jouera un rôle moteur dans la mise en place de ces mécanismes. La réconciliation prendra du temps et tous les acteurs nationaux devraient poursuivre activement les actions qu'ils mènent dans ce domaine à tous les niveaux de la société.

81. Je félicite l'Autorité de transition d'avoir promulgué la loi portant création du Tribunal spécial et de rester résolue à lutter contre l'impunité. L'appui financier et technique des partenaires régionaux et internationaux jouera un rôle critique dans la mise en place et le fonctionnement effectif du Tribunal. J'encourage l'Autorité de transition à continuer à s'efforcer de mettre au point, par le truchement d'un processus inclusif et participatif, une stratégie de grande portée qui permette de lutter contre l'impunité et de garantir la justice aux victimes des crimes commis dans le pays. Ainsi, mécanismes judiciaires et non judiciaires se compléteront. Les Nations Unies sont prêtes à aider les autorités judiciaires à cet effet.

82. Au cours des mois à venir, il importera de faire progresser la mise en œuvre de l'accord sur le désarmement, la démobilisation, la réintégration et le rapatriement signé par le Gouvernement et les groupes rebelles au Forum de Bangui. L'accord reste fragile en raison de la persistance des divisions et des changements d'alliance entre groupes armés. Tous les groupes armés devraient saisir cette occasion pour démontrer leur volonté de paix et leur détermination à œuvrer pour l'avenir de leur pays et prendre part au processus de désarmement, démobilisation, réintégration et rapatriement. J'exhorte également toutes les parties à s'attacher davantage à calmer le jeu grâce à des mesures de confiance et à poursuivre la concertation en vue de faire progresser le processus de paix. Par le truchement de ses bons offices, la MINUSCA continuera de collaborer avec toutes les parties qui souhaitent étendre le regroupement des ex-combattants à l'extérieur de Bangui afin d'aider à améliorer les conditions de sécurité avant les élections. En tout état de cause, il ne sera pas

permis aux fauteurs de troubles de torpiller ce processus et la mise en œuvre globale des résultats du Forum de Bangui.

83. Cela étant, les autorités centrafricaines et leurs partenaires devront impérativement engager d'étroites consultations en vue de progresser sur le dossier d'une réforme globale et durable du secteur de la sécurité. Il s'agit notamment de restructurer les forces armées et la police pour en faire des forces de sécurité multiethniques, représentatives sur le plan régional et professionnelles et de les renforcer conformément aux normes internationales. Un élément clef du dispositif consistera à placer toutes les forces de défense et de sécurité sous l'autorité du pouvoir civil.

84. Je rends hommage à l'Autorité de transition pour sa détermination et les progrès accomplis sur la voie de l'organisation du référendum constitutionnel et des élections présidentielle et législative avant la fin de cette année. Les élections à venir marqueront, certes, la fin de la transition. Elles devraient marquer aussi, cependant, un nouveau départ pour la République centrafricaine, une occasion pour tous les Centrafricains de participer pleinement à l'édification de leur avenir. Les institutions qui seront élues assumeront d'importantes responsabilités qui consisteront à cicatrifier les blessures profondes causées par le conflit, à restaurer un État opérationnel sur tout le territoire et à piloter un processus de relèvement équitable, qui profite à tous. À mesure que les Centrafricains œuvreront à la réalisation de ces objectifs, la communauté internationale devra impérativement rester à leurs côtés.

85. L'ONU et les partenaires internationaux s'apprêtent à coordonner leurs interventions et à fournir un appui à ces élections dans les domaines de la logistique et de la sécurité. Je salue l'action qu'ont entreprise les partenaires internationaux et les acteurs nationaux pour continuer de faire progresser le processus électoral. Il subsiste, toutefois, des sujets de préoccupation. J'invite tous les acteurs nationaux à adopter et appliquer rapidement le code électoral révisé et à veiller à ce que le cadre juridique nécessaire soit mis en place pour de prochaines élections ouvertes à tous les Centrafricains, y compris aux réfugiés et personnes déplacées. À cet égard, je félicite la MINUSCA et le Groupe des Huit pour avoir intensifié leur collaboration avec les parties prenantes nationales en vue de garantir qu'aucun Centrafricain ne soit laissé pour compte à cette étape cruciale de l'histoire du pays.

86. J'exhorte également tous les acteurs du processus électoral, y compris l'Autorité de transition et l'Autorité nationale des élections, à continuer d'accélérer les préparatifs en vue de la tenue d'élections présidentielle et législative libres, équitables, transparentes et ouvertes à tous. Tout en me félicitant des progrès notables accomplis jusque-là, je reste profondément préoccupé par les déficits de financement qui risquent de compromettre et de faire échouer les progrès importants enregistrés dans le processus politique. Notre appui revêt une importance encore plus cruciale à cette étape de la transition centrafricaine. Le financement s'avère également critique pour ce qui est de la mise en œuvre des résultats du Forum de Bangui, concernant notamment le désarmement, la démobilisation et la réintégration, les initiatives de réconciliation et la mise en place d'un Tribunal pénal spécial.

87. J'engage donc les États Membres à combler le déficit de financement relativement limité, en vue de permettre l'organisation des élections, et à appuyer les autres processus essentiels qui doivent consolider la paix et garantir une fin heureuse pour la transition et l'instauration d'une bonne base pour le

développement à venir. Nous ne pouvons pas, du fait du manque de financement, réduire à néant les progrès politiques remarquables accomplis jusque-là. La République centrafricaine se trouve à la croisée des chemins. Nous devons faire de notre mieux pour assurer aux Centrafricains une paix et une stabilité durable. Cela nécessitera des efforts considérables, et les Centrafricains comme la communauté internationale devront assumer leurs responsabilités. Je compte sur l'Autorité de transition, les États voisins, les organismes des Nations Unies et leurs partenaires pour redoubler d'efforts afin d'assurer à la République centrafricaine une transition réussie et pacifique.

88. Les conditions de sécurité demeurent précaires en République centrafricaine, même si des améliorations ont été enregistrées à Bangui et dans d'autres villes. Je reste profondément préoccupé par la poursuite des violations graves des droits de l'homme et des violences, y compris sexuelles et sexistes, perpétrées en toute impunité à l'encontre des civils. La crise continue aussi d'avoir des répercussions régionales et multidimensionnelles matérialisées notamment par la présence d'un demi-million de réfugiés dans les pays voisins.

89. J'invite donc toutes les parties à défendre et respecter les droits de l'homme et à mettre fin à la violence et au harcèlement, en particulier à l'encontre des plus vulnérables. Plus de 36 000 personnes, surtout des musulmans, continuent de vivre dans sept enclaves et la plupart n'ont qu'un accès limité aux services publics essentiels. Cette situation ne peut durer. Je suis encouragé par les efforts récemment déployés par l'Autorité de transition pour faciliter le mouvement des personnes déplacées qui souhaitent quitter des enclaves telles que Yaloké. J'appelle l'Autorité de transition à assurer à tous la liberté de mouvement sans aucune discrimination, y compris à ceux qui demeurent encore dans les enclaves, et à honorer les obligations qui incombent à la République centrafricaine en vertu du droit international des droits de l'homme.

90. Je suis également préoccupé par la persistance de la grave situation humanitaire. Plus de 2,7 millions de personnes, soit la moitié de la population totale, ont besoin d'assistance et de protection, tandis qu'on compte toujours près d'un million de personnes déplacées à l'intérieur et à l'extérieur du pays. Si la présence et les escortes de la MINUSCA continuent d'étendre les zones ouvertes aux activités humanitaires, les attaques des groupes armés continuent d'empêcher l'assistance de parvenir aux plus démunis. Par ailleurs, le niveau des besoins humanitaires dépasse celui des ressources disponibles, du fait d'un manque de financement. Compte tenu de l'extrême vulnérabilité de la population civile, je souligne à nouveau la nécessité d'apporter, en temps voulu, un appui soutenu aux opérations humanitaires et j'invite les donateurs à répondre généreusement à l'appel humanitaire en faveur de la République centrafricaine.

91. Je déplore et condamne dans les termes les plus vifs les cas présumés d'atteintes sexuelles visant des enfants et mettant en cause les forces internationales déployées en République centrafricaine pour assurer leur protection. L'ONU suit l'état d'avancement des enquêtes relatives aux allégations portées contre les forces françaises et les forces de la Mission internationale de soutien à la Centrafrique sous conduite africaine (MISCA). J'ai aussi lancé un examen extérieur indépendant de la façon dont l'ONU a traité ces allégations et sur le traitement de l'information. Je poursuivrai toutes les démarches nécessaires, afin que des mesures appropriées soient prises, en temps voulu, pour traduire en justice les auteurs de ces actes. Je

suis également très préoccupé par les allégations récentes d'exploitation et d'atteintes portées contre le personnel de la MINUSCA. La Mission a rapidement pris des mesures pour s'assurer que les États Membres concernés et l'ONU mènent des enquêtes approfondies sur ces allégations graves. Dans sa stratégie d'aide aux victimes, l'Organisation des Nations Unies s'assure également que les besoins des victimes sont satisfaits, en coopération avec les partenaires nationaux. J'engage tous les pays concernés qui fournissent des contingents ou du personnel de police aux opérations des Nations Unies ou à d'autres opérations pour prendre des mesures préventives et réagir à temps et de façon appropriée.

92. Je suis reconnaissant à mon Représentant spécial en République centrafricaine et chef de la MINUSCA, Babacar Gaye, du travail inlassable dont il s'acquitte. J'apprécie hautement le travail effectué par le personnel de la MINUSCA, l'équipe de pays des Nations Unies et l'équipe de pays pour l'action humanitaire dans un environnement dangereux et imprévisible. Je tiens à réitérer mes condoléances les plus sincères aux pays et aux familles du personnel et des travailleurs humanitaires des Nations Unies qui ont perdu la vie dans l'exercice de leurs fonctions en République centrafricaine. Je sais également gré à mon Représentant spécial pour l'Afrique centrale, Abdoulaye Bathily, du rôle qu'il joue dans la médiation internationale concernant la République centrafricaine. Je remercie l'Union africaine, les pays qui fournissent des contingents et du personnel de police, la Conférence de la Communauté économique des États de l'Afrique centrale, l'Union européenne, la Banque mondiale, les partenaires internationaux et les organisations multilatérales et non gouvernementales pour l'action inlassable qu'ils mènent en vue de mettre un terme aux épreuves que vivent les Centrafricains et de poursuivre, à leurs côtés, la recherche d'un avenir meilleur.

Carte



Map No. 4522 Rev.4 UNITED NATIONS
 July 2015
 Geospatial Information Section (formerly Cartographic Section)
 Department of Field Support